



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 63497

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes des fabricants d'aliments pour bétail, de la région ouest de la France notamment, pour assurer leurs approvisionnements et leurs livraisons par fret. En effet, actuellement près de 90 % des trains sont en retard. Les industriels de l'alimentation pour bétail doivent attendre six jours en moyenne, parfois dix, voire quinze, pour être approvisionnés. Les retards sont tels que les fabricants ont dû investir dans le développement de leurs capacités de stockage, assurer le financement de ces stocks grandissants et en appeler au transport routier pour pallier les insuffisances du transport ferroviaire dans l'ouest de la France. Régulièrement, les industriels craignent de voir leurs usines en rupture d'approvisionnement et d'être obligés d'arrêter leur production. En aval, ce sont les éleveurs bretons qui risquent alors d'être affectés par une pénurie d'aliments pour leur bétail. Les fabricants d'aliments pour bétail ont fait le choix dès 1990 du transport ferroviaire, avec l'implantation d'une plate-forme céréalière sur la ligne Paris-Brest. A l'époque, la SNCF s'était engagée à mettre en place à cette fin 2 500 trains par an, ce qui représente au demeurant près de 125 000 camions. Mais, aujourd'hui, le transport par fret est saturé. La SNCF prévoit une augmentation de 41 % du tonnage. Mais, parallèlement, elle a programmé une augmentation de seulement 9 % de ses motrices. Le transport de marchandises représente 15 % du coût de revient pour les entreprises concernées. Il est donc un élément déterminant dans les choix que ces industriels sont amenés à faire, y compris pour celui du lieu d'implantation de leurs usines. A l'heure où l'on privilégie le transport par rail en vue de désengorger le réseau routier, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour développer le transport par fret, notamment dans la région ouest de la France.

Texte de la réponse

Le secteur de l'alimentation du bétail est effectivement très développé en Bretagne et une partie importante de l'approvisionnement des principales usines est réalisée par le mode ferroviaire. C'est ainsi que la SNCF a transporté, en 2000, 1,9 million de tonnes de céréales et de graines vers la Bretagne. Sur les cinq premiers mois de l'année 2001, la progression du mode ferroviaire est de 19 % par rapport à l'année 2000, malgré de réelles difficultés concernant la qualité des prestations fournies. La SNCF reconnaît cependant qu'elle n'a pu satisfaire la totalité des demandes des fabricants bretons d'aliments du bétail. Afin de faire face à cette augmentation, elle a mis en place depuis janvier 2000 une nouvelle organisation dénommée « résa-fret » pour traiter dans de meilleures conditions des trains entiers à destination de la Bretagne, constitué en majorité de trafics confiés par les fabricants bretons. Toutefois, cette réorganisation n'a pas produit tous les résultats escomptés. On constate aujourd'hui que la situation s'est améliorée et qu'elle est redevenue normale. Les mesures prises par la SNCF pour améliorer ses performances, et notamment l'effort tout à fait important en matière d'acquisition de locomotives, sont de nature à créer les conditions d'un redressement de la situation. C'est ainsi que 600 locomotives seront livrées d'ici à 2007 et permettront de renouveler le matériel actuel et de faire face dans de meilleures conditions à la croissance des trafics.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63497

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3921

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5461